

CHARTE FORMATEUR EN SIMULATION

Préambule

Cette charte a pour objet de déterminer les règles générales que chaque formateur doit appliquer dans le cadre de son activité au sein du centre de simulation de Bretagne Sud (B3S).

Principes généraux

Respect et bienveillance

Le formateur s'engage à respecter les apprenants et les patients simulés. Il doit favoriser les échanges dans un climat de bienveillance propice à l'apprentissage.

Confidentialité

Le formateur s'engage à garantir la confidentialité des échanges aux cours de la formation de simulation auprès des professionnels de santé.

Respect des locaux et du matériel

L'obligation de propreté et de respect des locaux est placée sous la responsabilité du formateur qui en est garant.

Le formateur est tenu de respecter le matériel pédagogique mis à sa disposition.

Fiche intervention

Pour chaque session de formation, le formateur complète et signe le contrat qu'il dépose au secrétariat ou au coordinateur du B3S.

Accréditation du formateur

Conditions de formation initiale

Il doit être accrédité par la direction du B3S au travers de la transmission d'un CV et du formulaire de non conflit d'intérêt. Il doit être titulaire d'une certification pédagogique en simulation :

- DU de simulation
- Attestation universitaire
- Master class
- A minima, avoir suivi une formation courte de 4 ou 5 jours au sein du B3S.

Dans le cadre de sa démarche qualité, le B3S effectue des supervisions pédagogiques des intervenants extérieurs.

Préalable à l'ingénierie

- Le formateur sollicité pour son expertise scientifique et / ou académique s'engage à transmettre le synopsis de son ingénierie au coordinateur pour validation et constitution de la banque de données du B3S.
- Le formateur prépare et propose au coordinateur pédagogique et au référent médical le pré-test afin qu'il puisse l'utiliser en début de séquence
- Le formateur s'assure de la mise en place de la simulation avec le secrétariat et le logisticien.

En fin de session

- Le formateur est garant du bon déroulement de la séance de simulation.
- Le formateur propose le post test aux stagiaires. Il analyse et transmet les résultats avec d'éventuelles mesures correctives à mettre en place.
- Il s'assure de l'émargement des fiches de présence par les stagiaires, du recueil des feuilles d'évaluation et de l'autorisation du droit à l'image. Il remet ces documents au coordinateur pédagogique.
- Le formateur transmet l'état d'utilisation de la caisse de matériel le cas échéant

Après la session

En cas d'incident rencontré au cours de la formation, le formateur en fera part au coordinateur du centre par mail : p.chapelain@ghbs.bzh

Charte validée en COMSEP du 22/09/2022